Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 2026_52
ID : 056-215600966-20260702-07_2026_07_02-DE

DEL07_2026_07_02

Modification Plan de Financement Construction salle de sports d'intérieur

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Le deux juillet deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, ALLANIC Jean-Pierre, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, JUSTOM Carole, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, VIRRION Vanessa, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Absents excusés :
Marina DARIELLE donne pouvoir à Catherine TOUBLANT
Marc TRENIT donne pouvoir à Yann LE GALLO
Yann LE THUAUT donne pouvoir à Jean-Pierre ALLANIC
Isabelle GUILLO donne pouvoir à Ludovic MOIZAN

Le secrétariat a été assuré par Nicolas WAGEBART.

Rapporteur : Monsieur Yann LE GALLO, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

La salle socio-culturelle, la salle Ty Er Barrez et la médiathèque accueillent différentes associations sportives pour des séances de sport d'intérieur (gym, pilate, zumba, Kenshin...) Ces pratiques sportives, qui n'ont cessé de se développer ces dernières années, représentent aujourd'hui 25 heures hebdomadaires où plus de 200 personnes viennent pratiquer ce type de sport. Les trois salles utilisées actuellement ne sont absolument pas adaptées à ces pratiques sportives et la commune se doit de pouvoir répondre à un besoin grandissant. La construction d'une salle de sport d'intérieur était prévue dans le cadre du projet de construction du gymnase qui n'a pas pu être poursuivi dans l'immédiat. Cependant, la commune souhaite pouvoir aménager un lieu adapté et permettre une pratique de ce type de sport dans les meilleures conditions. Ce lieu pourrait également devenir source de recettes pour la commune car elle pourrait être louée à des associations extérieures pour des séminaires.

L'aménagement de cette salle est prévu en extension de la salle socio-culturelle permettant ainsi de pouvoir mutualiser le système de chauffage et ainsi de faire diminuer le coût du projet.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260702-07_2026_07_02-DE

Pour la réalisation de ce projet, le conseil municipal avait voté un plan de financement le 11 décembre 2025 sollicitant des aides de l'Etat (DETR/DSIL), de l'Agence Nationale du Sport et de la Communauté de communes pour un montant cumulé de 291 229,40 €. Le reste à charge de la commune s'élevant à 82 310,60 €, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement Salle de sports d'intérieur				
DEPENSES		**RECETTES**		
Désignation	**Montant HT**	**Désignation**	**Montant HT**	**Financement**
Maitrise d'œuvre	**39 990,00 €**	DETR/DSIL	175 563,80 €	47%
Travaux	**333 550,00 €**	ANS (10% travaux)	33 355,00 €	9%
Démolition - Gros œuvre	84 800,00 €	Fonds de concours AQTA 2021-2023	82 310,60 €	22%
Charpente bois	45 000,00 €			
Couverture ardoise	41 600,00 €	**Commune**	**82 310,60 €**	22%
Menuiseries extérieures	19 500,00 €			
Cloisons sèches - Isolation	24 500,00 €			
Menuiserie bois	39 250,00 €			
Revêtement des sols	10 400,00 €			
Peinture -Revêtements muraux	16 000,00 €			
Electricité - Courants forts et faibles	26 000,00 €			
Chauffage - ventilation - plomberie	26 500,00 €			
TOTAL	**373 540,00 €**		**373 540,00 €**	100%

La subvention au titre du Fonds de concours AQTA 2021-2023 pour un montant de 82 310,60 € est déjà acquise et a été notifiée à la commune.

La demande de subvention auprès de l'Etat pour un montant de 175 563,80 € est toujours en cours d'instruction.

Les orientations de l'Agence Nationale du Sport ont évolué suite à la Loi de finances 2026, et les constructions de bâtiments sportifs des collectivités territoriales ne sont plus éligibles à la subvention. Les demandes de subvention sont réservées à la rénovation énergétique des bâtiments sportifs existants.

Le Département du Morbihan a réouvert ses aides au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour 2026 et le projet est éligible.

Il est donc proposé de modifier le Plan de Financement initial et de solliciter des aides de l'Etat (DETR/DSIL), du Programme de Solidarité Territoriale du Département du Morbihan et de la Communauté de communes pour un montant cumulé de 291 229,40 €. Le reste à charge de la commune s'élève toujours à 82 310,60 €, selon le Plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260702-07_2026_07_02-DE

Plan de financement Salle de sports d'intérieur				
DEPENSES		**RECETTES**		
Désignation	**Montant HT**	**Désignation**	**Montant HT**	**Financement**
Maitrise d'œuvre	**39 990,00 €**	DETR/DSIL	175 563,80 €	47%
Travaux	**333 550,00 €**	PST (9 % montant travaux)	33 355,00 €	9%
Démolition - Gros œuvre	84 800,00 €	Fonds de concours AQTA 2021-2023	82 310,60 €	22%
Charpente bois	45 000,00 €			
Couverture ardoise	41 600,00 €	**Commune**	**82 310,60 €**	22%
Menuiseries extérieures	19 500,00 €			
Cloisons sèches - Isolation	24 500,00 €			
Menuiserie bois	39 250,00 €			
Revêtement des sols	10 400,00 €			
Peinture -Revêtements muraux	16 000,00 €			
Electricité - Courants forts et faibles	26 000,00 €			
Chauffage - ventilation - plomberie	26 500,00 €			
TOTAL	**373 540,00 €**		**373 540,00 €**	100%

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de construction d'une salle de sport d'intérieurs, en extension de la salle socio-culturelle,

Vu le montant total estimé du projet par le Maître d'œuvre à 373 540 € HT,

Considérant que la commune souhaite réaliser une salle de sport destinée à la pratique des sports d'intérieur,

Considérant que l'opération nécessite d'arrêter un plan de financement prévisionnel afin de solliciter les subventions mobilisables de l'Etat, du département du Morbihan et de la Communauté de communes,

Considérant que la subvention sollicitée auprès de la Communauté de communes est acquise et a été notifiée à la commune,

Considérant que la subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL a été sollicitée et est en cours d'instruction,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après avoir procédé au vote, décide, à l'unanimité, de :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260702-07_2026_07_02-DE

1) D'approuver l'opération et le plan de financement comme suit :

Plan de financement Salle de sports d'intérieur				
DEPENSES		**RECETTES**		
Désignation	**Montant HT**	**Désignation**	**Montant HT**	**Financement**
Maitrise d'œuvre	**39 990,00 €**	DETR/DSIL	175 563,80 €	47%
Travaux	**333 550,00 €**	PST (9 % montant travaux)	33 355,00 €	9%
Démolition - Gros œuvre	84 800,00 €	Fonds de concours AQTA 2021-2023	82 310,60 €	22%
Charpente bois	45 000,00 €			
Couverture ardoise	41 600,00 €	**Commune**	**82 310,60 €**	22%
Menuiseries extérieures	19 500,00 €			
Cloisons sèches - Isolation	24 500,00 €			
Menuiserie bois	39 250,00 €			
Revêtement des sols	10 400,00 €			
Peinture -Revêtements muraux	16 000,00 €			
Electricité - Courants forts et faibles	26 000,00 €			
Chauffage - ventilation - plomberie	26 500,00 €			
TOTAL	**373 540,00 €**		**373 540,00 €**	100%

2) De solliciter auprès du Département du Morbihan un subvention dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) d'un montant de 33 355,00 € pour la réalisation du projet de Salle de sport d'intérieur (Extension de la salle socio-culturelle) ;

3) D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions.

Le 03 juillet 2026

Monsieur le maire

Yann LE GALLO